



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 24 NOVEMBRE 2022

PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt deux, le vingt quatre novembre à 19h00, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marcel VILLACA, Maire.

Etaient présents : Monsieur VILLACA Marcel, Maire, Mesdames CHEINEY, SANTIN, Messieurs BERNARD, BIGOT, COULOUMY, Adjoints au maire, Mesdames BARDOT, CAMUZAT, HERITIER, MARTIN GAUTIE, PEREIRA DOS REIS, RECCHIA, Messieurs BOUSQUET, DECHELETTE, DUBAL, FOURNIER, GISSELMANN, RALLIERE, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés: M. LORNE a donné pouvoir à Mme PEREIRA DOS REIS
Mme MARSADIE a donné pouvoir à M. FOURNIER
Mme ROLLET a donné pouvoir à M. BIGOT
Mme VERITE a donné pouvoir à Mme SANTIN

Absente excusée : Mme HELMER

Secrétaire de séance : Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance, Madame Audrey SANTIN est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité.

Le compte rendu de la séance du 13 octobre est approuvé, à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance

I – AFFAIRES GENERALES

- 1) Installation d'un conseiller municipal
- 2) Election d'un nouvel adjoint au maire
- 3) Composition des commissions municipales
- 4) Désignation d'un délégué suppléant au sein du Syage (Syndicat Intercommunal d'Assainissement et de Gestion des Eaux)
- 5) Autorisation d'ouverture dominicale exceptionnelle des commerces sur la commune de Servon

II – FINANCES

- 6) Indemnités des élus
- 7) Budget assainissement : décision modificative

III – URBANISME

- 8) Modification de la délibération relative à l'acquisition de parcelle de terrain route de Villemenon

Mairie de Servon - Département de Seine-et-Marne

15, rue de la Poste - 77170 SERVON

Tél. : 01 64 05 10 23 - Fax : 01 64 05 50 10

Courriel : mairie.servon@wanadoo.fr - Site internet : www.servon.fr

IV- PERSONNEL

9) Modification de la délibération relative à la création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité

Décision du Maire prise en vertu de la délégation du conseil municipal

I –AFFAIRES GENERALES

1) – Installation d'un conseiller municipal

Suite à la démission de Madame CABOT Danielle, le conseil municipal prend acte de l'installation de M. Jacques DECHELETTE en qualité de conseiller municipal.

2) - Election d'un nouvel adjoint au maire

Par 18 voix, Madame Christine HERITIER est élue Adjointe au Maire et est installée immédiatement dans ses fonctions.

Les membres de l'opposition souhaitent que Mme HERITIER reste 1^{ère} adjointe déléguée aux finances.

3 – Composition des commissions municipales

La commission des finances, vie économique et emploi est composée des membres suivants :

Liste Nou(s) Servon(S) notre village

- Christine HERITIER
- Christophe COULOUMY
- Audrey SANTIN

Liste Ensemble pour notre village

- Yves RALLIERE

La commission de la communication, des relations extérieures et Environnement est composée des membres suivants :

Liste Nou(s) Servon(s) notre village

- Jean-Marc BERNARD
- Aurélie CAMUZAT
- Audrey SANTIN
- Martine CHEINEY
- Anne-Lise MARSADIE
- Christelle PEREIRA DOS REIS
- Christophe COULOUMY
- Jean-Pierre FOURNIER

- Francis GISSELMANN
- Sylvie ROLLET

Liste Ensemble pour notre village

- Yves RALLIERE

La commission des affaires scolaires, enfance et jeunesse est composée des membres suivants :

Liste Nou(s) servon(s) notre village

- Christophe COULOUMY
- Christelle PEREIRA DOS REIS
- Audrey SANTIN
- Aurélie CAMUZAT
- Anne-Lise MARSADIE
- Laura HELMER
- Carole VERITE
- Jean-Michel LORNE

Liste Ensemble pour notre village

- Alma RECCHIA

La commission de l'urbanisme et de qualité de vie est composée des membres suivants :

Liste Nou(s) servon(s) notre village

- Christophe COULOUMY
- Joël BIGOT
- Francis GISSELMANN
- Philippe BOUSQUET
- Laura HELMER

Liste Ensemble pour notre village

- Pascal DUBAL

La commission des associations, animation et culture est composée des membres suivants :

Liste Nou(s) servon(s) notre village

- Audrey SANTIN
- Christelle PEREIRA DOS REIS
- Jean-Michel LORNE
- Anne-Lise MARSADIE

- Aurélie CAMUZAT
- Liste Ensemble pour notre village
- Alma RECCHIA

La commission des travaux et patrimoine est composée des membres suivants :

Liste Nou(s) servon(s) notre village

- Joël BIGOT
- Audrey SANTIN
- Martine CHEINEY
- Francis GISSELMANN
- Christophe COULOUMY
- Jean-Marc BERNARD

Liste ensemble pour notre village

- Pascal DUBAL

Cette délibération est adoptée par 18 voix pour, 4 voix contre. MM. RALLIERE, DUBAL, Mmes MARTIN GAUTIE et RECCHIA sont opposés à la désignation de M. LORNE au sein des commissions. Ils indiquent que M. LORNE ne réside plus en France mais à l'étranger et qu'il lui est impossible de venir et encore moins de participer aux réunions. M. le Maire précise que les réunions peuvent être organisées par vidéo conférence.

4) Désignation d'un délégué suppléant au sein du Syage (Syndicat Intercommunal d'Assainissement et de Gestion des Eaux)

Par 18 voix pour, 4 abstentions (MM. RALLIERE, DUBAL, Mmes MARTIN GAUTIE et RECCHIA), M. COULOUMY est désigné membre suppléant au sein dudit syndicat.

5)- Autorisation d'ouverture dominicale exceptionnelle des commerces sur la commune de Servon

A l'unanimité, le conseil municipal fixe à 12 le nombre de « dimanches du Maire » pour l'année 2023. La liste de ces dimanches sera arrêtée par le Maire.

II- FINANCES

6) Indemnités des élus

Le conseil municipal fixe, par 18 voix pour 4 voix contre (Mmes MARTIN-GAUTIE, RECCHIA, MM. DUBAL et RALLIERE), confirme le montant des indemnités du maire, des adjoints et de la conseillère municipale déléguée, comme suit :

Maire	50,95% de l'indice brut terminal 1027 de la fonction publique
du 1er adjoint au 6ème adjoint	17,06% de l'indice brut terminal 1027
Conseiller municipal délégué	17,06% de l'indice brut terminal 1027

Les membres de l'opposition sont contre le principe de l'attribution d'une indemnité à un conseiller municipal délégué.

7) Budget assainissement : décision modificative

A l'unanimité, le conseil municipal, décide de procéder à des modifications sur certains articles du budget assainissement pour permettre la finalisation de la régularisation des écritures liées au recouvrement des travaux de mise en séparatif.

III – URBANISME

8) Modification de la délibération relative à l'acquisition de parcelle de terrain - route de Villemenon

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition de la parcelle de terrain cadastrée A1431 (issue de la parcelle A1407) pour une superficie totale de 25 m², dans le cadre de la réalisation d'une piste cyclable route de Villemenon.

IV – PERSONNEL

9) Modification de la délibération relative à la création d'un poste non permanent pour un accroissement temporaire d'activité

A l'unanimité, le conseil municipal, modifie sa délibération du 22 septembre 2022 relative à la création d'un poste non permanent pour un assistant socio -éducatif et fixe la rémunération à l'indice brut 512 – indice majoré 440.

Monsieur le Maire donne lecture de la décision prise par délégation du conseil municipal :

Contrat de prestations de service pour l'entretien des bouches et poteaux incendie

Questions diverses :

M. DUBAL souhaite connaître le montant de la participation de Nexity sur les travaux de réfection de voirie de la rue de la République. Monsieur le Maire lui indique que celui-ci lui sera communiqué.

M. DUBAL informe que, Chemin de Surgé, une construction est en cours sans permis de construire. Il indique également que ce chemin est abîmé. Il signale que des entreprises déposent leurs déchets verts sur des parcelles au fond de ce chemin. Il souhaite connaître la limite de la parcelle communale de la déchetterie et la convention y afférente. Monsieur VILLAÇA précise que certaines des parcelles, où le dépôt des déchets s'effectue, sont privées. Un extrait cadastral sera fourni à M. DUBAL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h43

La secrétaire de séance
Audrey SANTIN



Le Maire
Marcel VILLAÇA

